

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 245
24 novembre 2015**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-quarante-cinquième (245^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 24 novembre 2015, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 00
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(M)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Josée LIZOTTE	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 octobre 2015 (No 244)
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 octobre 2015 (No 244)
6. Rapport annuel 2014-2015 du comité de parents (**Comité de parents – Dossier d'information**)
7. Présentation et adoption du rapport annuel de la commission scolaire 2014-2015 (**Direction générale – Dossier de décision**)
8. Discretion budgétaire du conseil et démocratie scolaire – Résolution (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
9. Autorisation du dirigeant - Dépassement des coûts - École Jean-Raimbault (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
10. Octroi de contrat – École La Poudrière - Remplacement du refroidisseur et de ses composantes (**Service des ressources matérielles – Dossier de décision**)
11. Renouvellement - Protocoles des programmes sport-études (**Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision**)
12. Protocole d'entente - Course des Chênes-toi (**Direction générale – Dossier de décision**)
13. Période réservée au comité de parents
14. Période réservée au président
15. Période réservée à la direction générale
16. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2155/2015

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par Mme Manon Rivard, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

SANS OBJET

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 27 OCTOBRE 2015 (NO 244)

RÉSOLUTION CC : 2156/2015

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Andrée-Anne Aubin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 octobre 2015 (no 244)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 27 OCTOBRE 2015 (NO 244)

RÉSOLUTION CC : 2157/2015

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par Mme Lyne Bélanger, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 27 octobre 2015 (no 244)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. RAPPORT ANNUEL 2014-2015 DU COMITÉ DE PARENTS (Comité de parents – Dossier d'information)

La présidente, Mme Lise Morin, présente le rapport annuel du Comité de parents de la Commission scolaire des Chênes pour l'année 2014-2015.

Puisque le comité de parents compte, parmi ses orientations, de développer des projets, d'informer et d'assurer une continuité de l'implication parentale, le comité a offert à ses parents quatre (4) conférences avec des sujets variés pour pouvoir rejoindre le plus de parents possible. Le comité est heureux des résultats pour une première année. Il a aussi fait l'expérience d'une nouvelle façon de travail en introduisant un atelier de travail interactif, qui a été très apprécié par les membres.

Pour continuer de bien informer les membres, le comité a remis, pour une deuxième année, un CD incluant la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) et plusieurs documents rédigés par la commission scolaire ainsi que par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Ce CD devient donc un outil de référence de qualité très complet pour les parents.

Pour l'année 2015-2016, le comité veut assurer la continuité du développement des membres, tant anciens que nouveaux. Avec les années, les différentes structures veulent communiquer de plus en plus entre elles.

SUITE, PAGE 4

Ainsi, la commission scolaire veut avoir le pouls, connaître l'opinion des parents de ses élèves, pour ainsi mieux communiquer, retourner l'information dans les écoles et même dans les quartiers et les municipalités. C'est pour cette raison qu'il est d'autant plus important de parler de cette motivation commune: "*le bien-être de tous les enfants*".

Madame Morin remercie chaque parent qui donne du temps pour venir aux rencontres, que ce soit dans les conseils d'établissement ou au sein du comité de parents. L'engagement de chacun fait toute la différence.

La commissaire Lucie Gagnon questionne Mme Morin sur « *l'interrogation* » soulevée par le comité de parents (*dans le rapport annuel*) sur la pertinence des différents comités mis en place par la commission scolaire, lesquels nécessitent la représentation du comité de parents. Il semble que les parents désignés soient rarement convoqués aux rencontres desdits comités, d'où le constat qui est fait dans le rapport annuel.

On explique que certains comités ayant été établis en lien avec différentes politiques adoptées par la commission scolaire (*environnement, culture...*), il est possible que les rencontres soient plus espacées dans le temps. Dans d'autres cas, il s'agit de comités assujettis à la LIP (*transport, EHDAA*) qui doivent tenir un minimum de séances annuellement.

Sur proposition du président, appuyé par la commissaire Élisabeth Jutras, le conseil transmet à Mme Morin et aux membres du comité de parents leurs félicitations et leur reconnaissance pour le travail accompli en 2014-2015.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2014-2015 (Direction générale – Dossier de décision)

Annuellement, et conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Depuis l'adoption du projet de loi 56, il rend aussi compte des résultats du plan de lutte pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation. Il inclut aussi le rapport du Protecteur de l'élève.

De plus, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, une reddition de comptes des octrois de contrats doit figurer dans le rapport annuel (période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015)

Le rapport annuel doit être transmis au Ministre au plus tard le 31 décembre de chaque année. En conformité avec la LIP, un avis public informant la population de la présentation du rapport annuel 2014-2015 a été diffusé dans le journal L'Express.

Le rapport annuel est déposé séance tenante. Celui-ci sera également disponible sur le site Internet de la commission scolaire et en version « papier » au Secrétariat général.

SUITE, PAGE 5

RÉSOLUTION CC : 2158/2015

CONSIDÉRANT que conformément à la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre de l'Éducation, du l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR).

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption du projet de loi 56, le rapport annuel rend aussi compte des résultats du plan de lutte pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation.

CONSIDÉRANT qu'aux fins de l'application des mesures prévues à la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE)*, une reddition de comptes des octrois de contrats doit figurer dans le rapport annuel (*période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015*)

CONSIDÉRANT que le rapport annuel doit être transmis au Ministre au plus tard le 31 décembre de chaque année.

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec la LIP, un avis public informant la population de la présentation du rapport annuel 2014-2015 a été diffusé dans le journal L'Express.

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, d'adopter le rapport annuel 2014-2015 de la Commission scolaire des Chênes, de le rendre public et de le transmettre au ministre de l'Éducation, du l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au plus tard le 31 décembre 2015.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Le commissaire Alain Charest prend place à son siège. Il est 19h59

**8. DISCRÉTION BUDGÉTAIRE DU CONSEIL ET DÉMOCRATIE SCOLAIRE –
RÉSOLUTION (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)**

Monsieur le président procède au dépôt de la résolution qui suit. Le conseil se prononce.

RÉSOLUTION CC : 2159/2015

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes a pour mission d'assurer la disponibilité des services éducatifs de qualité à chacun des élèves jeunes et adultes, de répartir les ressources, de favoriser l'égalité des chances et de s'assurer de la qualité des services éducatifs rendus dans les établissements;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes administre annuellement une somme de 145 M\$;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes a dû composer depuis les 5 dernières années avec des compressions dépassant la somme de 6,5 M\$ sans compter la perte de subvention de péréquation de 3,4 M\$;

CONSIDÉRANT que les compressions successives ont obligé le conseil des commissaires à réduire certains services directs et indirects à l'élève et à fragiliser le soutien accordé aux établissements par les services administratifs;

CONSIDÉRANT que les frais administratifs de la Commission scolaire des Chênes sont de seulement 4 % de son budget total;

SUITE, PAGE 6

CONSIDÉRANT que le surplus libre n'est que de 4 M\$ compte tenu qu'il faut déduire du surplus accumulé apparaissant aux états financiers la somme de 9,5 M\$, représentant la valeur des terrains et immeubles et de la provision pour avantages sociaux futurs et que ce surplus libre ne peut être utilisé que très partiellement et sur autorisation du Ministre;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation impose un encadrement budgétaire qui diminue fortement la discrétion du conseil des commissaires à ce niveau;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes est la mieux placée pour déterminer chez-nous comment les ressources financières peuvent être dépensées de façon optimale sur notre territoire;

CONSIDÉRANT qu'avec une discrétion budgétaire plus importante, le conseil des commissaires aurait pu diminuer les impacts négatifs sur les élèves de notre commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation contribue à désinformer la population en laissant croire que beaucoup d'argent dort dans les coffres des commissions scolaires et que les coupures de services sont le résultat des choix budgétaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que l'éducation publique devrait être une véritable priorité nationale;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a annoncé son intention d'abolir l'actuelle gouvernance politique des commissions scolaires en faisant en sorte que les administrateurs des commissions scolaires ne rendent des comptes qu'aux écoles et au ministère de l'Éducation et non plus à la population;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires est composé de représentants élus par la population de la MRC Drummond et de représentants des parents d'élèves;

Sur avis favorable des commissaires parents :

Il est proposé par Mme Lucie Gagnon et appuyé par M. Patrick Lagueux, de :

RÉITÉRER notre engagement à l'endroit d'une école publique de qualité, accessible et axée sur la réussite du plus grand nombre;

PRESSER le gouvernement du Québec de nous donner les moyens financiers pour la poursuite de notre mission et pour répondre aux nombreux défis en éducation publique;

EXHORTER le gouvernement du Québec à redonner au conseil des commissaires une discrétion budgétaire en décloisonnant les enveloppes dédiées pour laisser à ces décideurs mieux au fait de la situation et des besoins locaux, le soin de dépenser de façon plus optimale et mieux ciblée;

FAIRE RECONNAÎTRE que ces deniers publics doivent être administrés par des représentants élus par la population qui, par ses impôts et taxes, génèrent les budgets à administrer;

DEMANDER au ministre de l'Éducation de cesser sa campagne de désinformation, de dénigrement et de culture de la méfiance envers les élus des commissions scolaires.

TRANSMETTRE cette résolution au ministre de l'Éducation et au Premier ministre du Québec et d'en faire la diffusion publique.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. AUTORISATION DU DIRIGEANT - DÉPASSEMENT DES COÛTS - ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Le projet de réfection des sanitaires à l'école Jean-Raimbault a nécessité un dépassement de coût de plus de 10 % du contrat initial qui était de 270 700 \$.

Lors de la réalisation du projet, des éléments imprévus ont été découverts tel un mur pratiquement indestructible qui a nécessité le ragrément d'un nouveau mur, modification de la plomberie et de nouveaux soufflages. Aussi des réparations du plancher ont été jugées nécessaires et il y a eu un surplus pour l'amiante sur la plomberie. Ces éléments et quelques autres ont fait l'objet d'avis de modification. Au total, dix-neuf avis de modification ont entraîné des coûts supplémentaires de 31 163 \$. Cette somme représente un dépassement de 4 093 \$ du maximum permis par la loi sans autorisation du dirigeant.

Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, soit 11,5 %, la loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement.

La nature des travaux réalisés et les ajouts au contrat ont été jugés utiles et essentiels pour compléter selon les standards établis la réfection et la mise à niveau des sanitaires ainsi que des éléments structuraux.

RÉSOLUTION CC : 2160/2015

CONSIDÉRANT la loi sur les contrats d'organismes publics;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du dirigeant d'organisme public pour une dépense supplémentaire supérieure à 10 % du montant d'un contrat;

CONSIDÉRANT la découverte d'éléments non prévisibles tels un mur indestructible, la réparation supplémentaire du plancher et la présence d'amiante sur la plomberie;

CONSIDÉRANT la nature des travaux du contrat, la justification et la nécessité de réaliser les avis de modification;

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Élisabeth Jutras :

- d'adopter une résolution autorisant le dépassement de coût du projet de réfection des sanitaires à l'école Jean-Raimbault. Le dépassement est de 4 093 \$ du maximum autorisé, soit un dépassement total de 31 163 \$ qui représente 11,5 % du contrat initial de 227 700 \$.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10. OCTROI DE CONTRAT – ÉCOLE LA POUDRIÈRE - REMPLACEMENT DU REFROIDISSEUR ET DE SES COMPOSANTES (Service des ressources matérielles – Dossier de décision)

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2013-2014*. Le projet consiste au remplacement du refroidisseur et de ses composantes qui a atteint sa fin de vie utile et aussi pour se rendre conformes aux nouvelles normes. Les professionnels ayant été mandatés et les plans et devis étant complétés, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public le 29 octobre 2015. Les soumissions dans le cadre de ce projet ont été ouvertes le 19 novembre 2015 à 11 h.

SUITE, PAGE 8

La procédure est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). Les travaux débuteront en février 2016 pour se prolonger jusqu'à la fin avril 2016.

Un tableau comparatif et la recommandation de l'ingénieur sont présentés. L'estimation budgétaire du professionnel mandaté est de 625 700 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION CC : 2161/2015

CONSIDÉRANT que ce projet a reçu un financement du MEESR dans le cadre de la mesure *Maintien des Bâtiments 2013-2014*;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)* en vigueur à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres conforme auxdites lois et politique;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur mandaté dans ce projet;

Il est proposé par Mme Josée Lizotte et appuyé par Mme Guylaine Lavigne :

- d'octroyer le contrat pour le remplacement du refroidisseur et de ses composantes de l'école la Poudrière à l'entreprise L'Heureux, Mongeau, JC Lauzon Inc., au montant de 499 000.00 \$ (avant taxes);
- d'autoriser le président ou la vice-présidente et un membre de la direction générale à signer les documents contractuels;
- d'autoriser la direction générale à approuver des ordres de changement pour un maximum équivalent à 10 % de la valeur des travaux, si nécessaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. RENOUELEMENT - PROTOCOLES DES PROGRAMMES SPORT-ÉTUDES (Service des ressources éducatives aux jeunes – Dossier de décision)

Depuis 2007, la commission scolaire a mis en place, avec la collaboration de l'école secondaire Marie-Rivier, un programme sport-études reconnu par le MÉESR.

La commission scolaire doit maintenant renouveler les protocoles avec les fédérations sportives. Le programme sport-études a beaucoup évolué depuis 2007. On compte, en 2015, 16 disciplines sportives dont 12 sont reconnues par le MÉESR. Le conseil doit donc adopter une résolution, afin de permettre la signature des protocoles avec les fédérations sportives d'ici la fin de l'année scolaire 2015-2016.

RÉSOLUTION CC : 2162/2015

CONSIDÉRANT que le programme sport-études est de nature à favoriser la motivation et l'intérêt des jeunes impliqués dans un tel programme tout en conservant la priorité sur la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire favorise le développement de la pratique sportive dans ses écoles et contribue dans sa mesure au développement local et régional des différentes disciplines sportives;

SUITE, PAGE 9

CONSIDÉRANT que le personnel de l'école secondaire Marie-Rivier poursuit son engagement et la mise en place des conditions favorables pour l'harmonisation de la portion académique et sportive du programme sport-études;

CONSIDÉRANT que les associations et fédérations sportives impliquées dans le milieu collaborent activement avec la commission scolaire et l'école dans le développement du programme sport-études;

CONSIDÉRANT que depuis 2007, les différentes démarches entreprises avec les responsables sportifs, les parents et les élèves pouvant avoir accès ou qui ont eu accès à un tel programme ont permis d'établir l'intérêt et de favoriser la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT que le taux de réussite dans le programme sport-études est très élevé;

CONSIDÉRANT l'intention de la commission scolaire à poursuivre le développement du programme sport-études pour les prochaines années scolaires, de 2016 à 2020.

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par Mme Lyne Bélanger :

- de procéder au renouvellement du protocole d'entente avec le MÉESR du programme sport-études à l'école secondaire Marie-Rivier et d'autoriser le directeur général ou un membre de la direction générale adjointe ainsi que la direction de l'école Marie-Rivier ou un membre de la direction adjointe à signer les protocoles d'entente avec les fédérations sportives ou les associations, clubs ou représentants des différentes associations sportives pour les modalités d'application dans chacune des disciplines.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. PROCOLE D'ENTENTE - COURSE DES CHÊNES-TOI (Direction générale – Dossier de décision)

La COMMISSION SCOLAIRE et la VILLE DE DRUMMONDVILLE souhaitent conclure un protocole d'entente ayant pour but d'officialiser leur collaboration pour les trois prochaines années auprès de la Course des Chênes-toi.

Par le biais de cette entente la VILLE s'engage auprès de la Course des Chênes-toi afin de s'assurer du bon déroulement de la course, en veillant, entre autres, à l'entretien des lieux, en prêtant certains équipements demandés et en accordant une subvention.

En contrepartie, la COMMISSION SCOLAIRE s'engage à tenir l'événement à l'école Marie-Rivier et faire approuver préalablement tous les changements par la VILLE. La COMMISSION SCOLAIRE s'engage également à respecter tous les règlements en vigueur et s'assurer de la sécurité des lieux.

RÉSOLUTION CC : 2163/2015

CONSIDÉRANT la volonté de la VILLE et de la COMMISSION SCOLAIRE de favoriser les activités sportives et les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT le souhait de la VILLE et de la COMMISSION SCOLAIRE d'officialiser leur collaboration et leur partenariat pour les trois prochaines années;

CONSIDÉRANT que la COMMISSION SCOLAIRE et la VILLE souhaitent établir les conditions de cet engagement;

SUITE, PAGE 10

CONSIDÉRANT que la VILLE a accepté de verser une subvention de 5 000\$ annuellement, à la suite des dépôts des pièces justificatives confirmant la tenue de l'évènement;

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par Mme Manon Rivard:

- que la commission scolaire procède à l'adoption du protocole d'entente entre la Ville de Drummondville et la Commission scolaire des Chênes relativement à la Course des Chênes-toi.
- Que le président ou à défaut la vice-présidente et la directrice générale ou à défaut une direction générale adjointe soit autorisée à signer le protocole au nom de la commission scolaire.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de sa rencontre mensuelle de novembre, le comité de parents a accueilli M. François Paquette, de la Fédération des comités de parents du Québec. Celui-ci a donné une formation sur les rôles et responsabilités du conseil d'établissement. L'activité a été fort appréciée de la part des participants et pourrait être répétée dans le futur.

14. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président fait le bilan des différentes activités auxquelles il a pris part récemment ou des projets à venir.

- Monsieur le président entend effectuer une tournée des partenaires locaux, afin de présenter le rapport annuel 2014-2015 de la commission scolaire. Les détails suivront.
- Il est à compléter sa tournée des différents conseils d'établissement. Plus que cinq écoles à rencontrer. Fin prévue : mi-décembre.
- Il a pris part à une rencontre spéciale des présidents de commissions scolaires, lors de laquelle il a assisté à une conférence de Michel Venne, de l'Institut du nouveau monde. Celle-ci portait sur ce que l'on peut qualifier de « *vision managériale de la dispensation des services de l'État* ». Monsieur Houle encourage ses collègues à prendre connaissance de l'énoncé de M. Venne.
- Un autre volet de la rencontre a porté sur le projet de loi à être déposé par le ministre Blais et aux impacts anticipés (*nouvelle gouvernance, décentralisation, etc.*) ainsi que sur l'évolution de la négociation nationale (*état de la situation*).
- Monsieur Houle a aussi pris part aux travaux de la commission sur la mission éducative. Il y fut question du projet-pilote d'éducation à la sexualité (*en cours*), du programme d'histoire au secondaire (*projet-pilote en cours*) et d'un avis du Conseil de la langue française (*formation des maîtres*).

15. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Desbiens informe le conseil que l'accueil éventuel de réfugiés syriens fait présentement l'objet d'échanges entre les différents partenaires du milieu (*Ville de Drummondville, commission scolaire, Regroupement interculturel de Drummondville, sécurité publique, santé, etc*).

À ce jour, les intervenants sont dans l'attente de données précises sur le nombre de réfugiés qui seront accueillis et, en conséquence, sur le nombre d'élèves qui s'ajouteront à la clientèle de la commission scolaire. Le conseil sera informé des développements.

16. AFFAIRES NOUVELLES

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h57, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG